

« Salle de sport : des pratiques trop musclées »

mardi 15 novembre 2022



Parfois, les messages commerciaux des salles de sport sont trompeurs, selon une enquête de la Répression des fraudes de 2019-2020.

Ainsi, il arrive que soit mis en avant un tarif mensuel sans y intégrer les frais annexes, ou alors correspondant au premier mois avant augmentation.

Il existe aussi, la mention « sans engagement » proposée pour un abonnement à durée indéterminée avec préavis de plusieurs mois en cas de résiliation.

Ces tromperies peuvent aller jusqu'à présenter des prestations inexistantes, de faux horaires, un droit de résiliation en faveur de la salle de sport...

Les pratiques abusives et les clauses du même genre ne sont pas rares, il faut donc rester vigilant.e.s.

Source :

- 60 millions de consommateurs, novembre 2022